

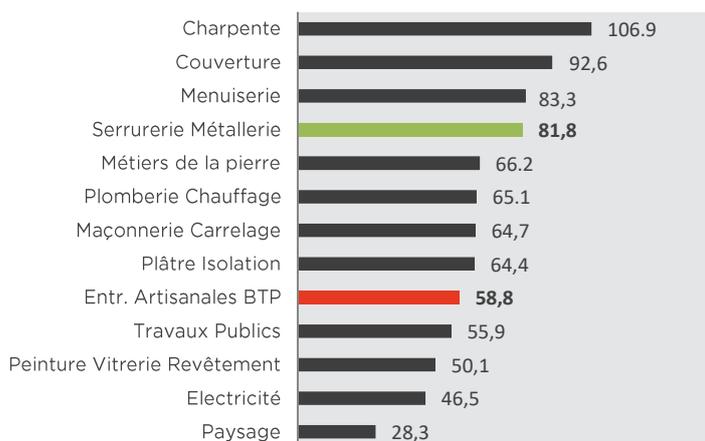
# FICHE SINISTRALITÉ 2018 – SERRURERIE MÉTALLERIE

## ACCIDENTS DU TRAVAIL

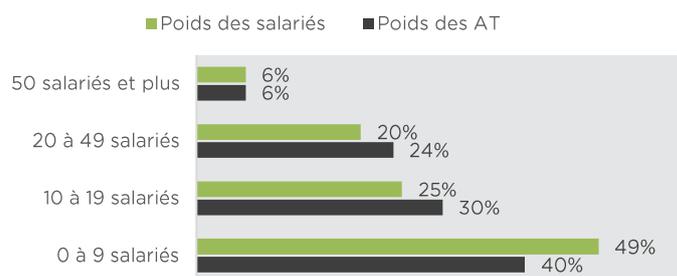
| Entreprises < 20 salariés              | 2016    | 2017    | 2018      |
|--|---------|---------|-----------|
| Salariés*                              | 31 733  | 33 042  | 33 128    |
| Accidents de Travail (AT) avec arrêt   | 2 710   | 2 679   | 2 711 ↗   |
| Décès                                  | 3       | 3       | 2 ↘       |
| Nouvelles Incapacités Permanentes (IP) | 171     | 155     | 170 ↗     |
| Journées perdues                       | 169 489 | 176 844 | 172 004 ↘ |

\*Cf. Note méthodologique

### Accidentologie selon l'activité (IF)

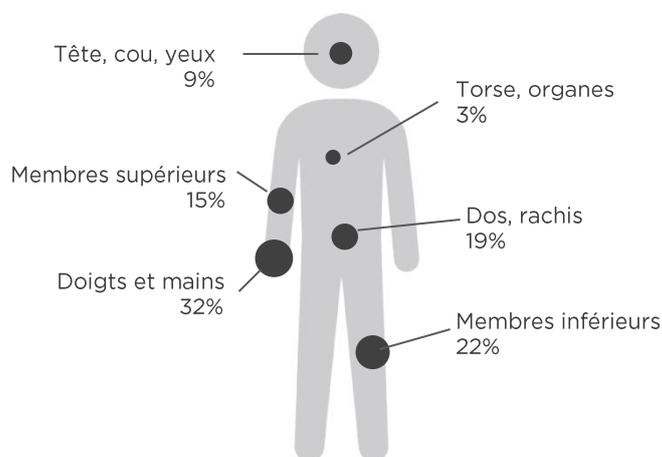


### Répartition des AT par taille d'entreprise

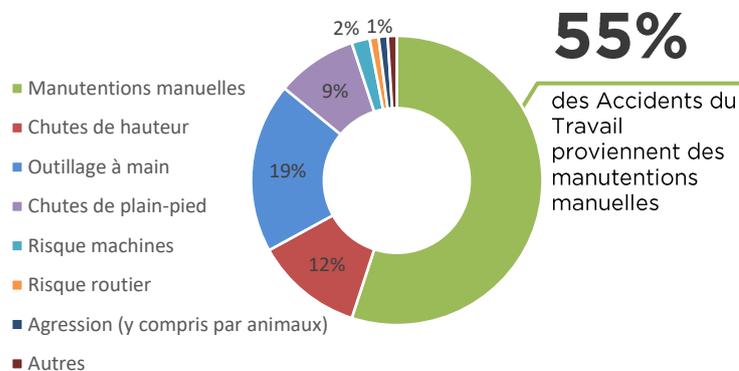


Les entreprises de 0 à 9 salariés, dans le secteur de la serrurerie métallerie représentent 49% de la masse salariale et 40% du total des accidents du travail.

### Siège des lésions



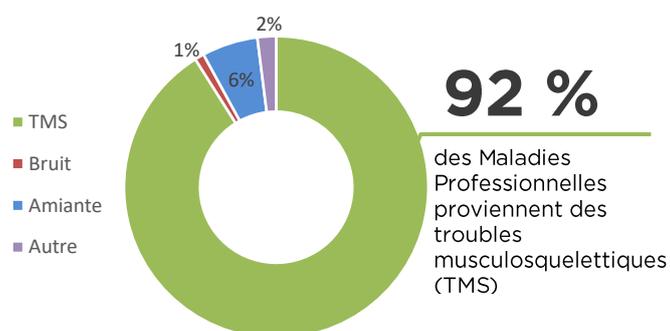
### Cause des accidents



## MALADIES PROFESSIONNELLES

| Entreprises < 20 salariés | 2016   | 2017   | 2018     |
|---------------------------|--------|--------|----------|
| Maladies Prof.            | 127    | 135    | 126 ↘    |
| Nouvelles IP              | 57     | 70     | 75 ↗     |
| Décès                     | 0      | 2      | 1 ↘      |
| Journées perdues          | 29 349 | 28 235 | 28 673 ↗ |

### Répartition des MP par catégorie



## ACCIDENTS DE TRAJET

| Entreprises < 20 salariés | 2016 | 2017 | 2018  |
|---------------------------|------|------|-------|
| Accidents trajet          | 127  | 125  | 126 ↗ |
| Nouvelles IP              | 9    | 13   | 7 ↘   |
| Décès                     | 1    | 1    | 1 →   |



### 106 JOURS

Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2018. (contre 95 jours en 2017)



**1 SALARIÉ SUR 12**  
victime d'AT en 2018  
(chiffre identique en 2017)



**1 ACCIDENT TOUTES LES 39 MINUTES**  
Jours ouvrés, heures travaillées

# FICHE SINISTRALITÉ 2018 – SERRURERIE MÉTALLERIE

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2018 dans les entreprises artisanales de serrurerie métallerie (établissements de moins de 20 salariés). Dans les statistiques de sinistralité, il est tenu compte des arrêts de travail de plus de 24h et des sinistres\*\* ayant entraîné une incapacité permanente ou un décès, intervenus dans l'année. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAM (Caisse nationale de l'assurance maladie).

\*\*Le terme « sinistre » désigne tout accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle.



L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales de serrurerie métallerie pour identifier, dans un premier temps, ses spécificités et engager à la suite, des actions de prévention plus ciblées.

\*A noter, depuis 2017, un changement concernant le dénombrement des salariés est intervenu suite à la mise en place de la DSN (déclaration sociale nominative) qui s'est progressivement substitué à la DADS (déclaration annuelle des données sociales). Désormais, il y a une prise en compte de tous les salariés et pas seulement ceux d'entre eux qui étaient contractuellement présents dans l'entreprise le dernier jour du trimestre (ou le dernier jour du mois pour les travailleurs intérimaires). Cette nouvelle règle rend mieux compte de l'emploi contractuel court, mais induit une rupture à la hausse sur les effectifs, et donc à la baisse sur les indices de fréquence (IF). Les années 2017 et 2018, marquent donc le début de nouvelles séries statistiques pour le futur, les évolutions des effectifs salariés et des indices observés sur ces années-là étant à prendre avec précaution.

## INDICATEURS

Indice de Fréquence (IF) : C'est le nombre d'accidents pour 1 000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

Incapacité Permanente (IP) : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

## DEFINITIONS

CTN B : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les activités de serrurerie-métallerie sont associées aux codes NAF 4332B et 4329B.

Accident du travail (AT) : Un accident du travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

Accident de trajet : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

Maladie professionnelle (MP) : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.

## FAITS MARQUANTS

Pour l'année 2018 le nombre de salariés reste constant comparé à 2017, de même que le nombre d'accidents du travail. En revanche, on note une baisse de 6.6% des maladies professionnelles comparé à 2017.

Parmi les principaux enseignements, on note que les salariés d'entreprises de 0 à 9 salariés sont moins exposés aux accidents du travail, puisqu'ils concentrent 40% des AT survenus en 2018 mais constituent 49% de la masse salariale de ce secteur. En revanche, les salariés des entreprises de tailles intermédiaires (de 10 à 49 salariés) sont plus exposés aux accidents du travail.

Les causes d'accidents du travail restent constantes d'années en année. Les manutentions manuelles restent la cause principale.

Le nombre d'accidents de trajet a très peu évolué (+0.8%) comparé à 2017. On constate que les salariés âgés de 20 à 30 ans sont légèrement plus concernés avec 37 accidents sur les 125 accidents de l'année 2018. Suivis par les moins de 20 ans avec 33 accidents.

Les TMS restent la première cause des maladies professionnelles. On note une légère augmentation de celles liées à l'amiante (+2 points comparé à 2017) et une baisse de celles liées au bruit (-3 points comparé à 2017).